



Adresse de gestion :
Vent du Haut Ségala
Poutiac 46210
secrétariat
Madame Poupard
Le Passadou
Chemin du gouffre des Cloches
46210 Sabadel-Latronquière
contact@ventduhautsegala.com

objet : subvention attribuée à la CDC Haut Ségala

à Fondation de France
40 avenue Hoche
75008 Paris

le 19 août 2013

Madame, Monsieur,

Notre association a été créée en réaction à une demande de création d'une ZDE sur le territoire de la CDC du Haut Ségala sans consultation de la population en amont du projet. Nous avons été les seuls à instaurer un débat contradictoire mettant en cause la pertinence du projet et nous poursuivons cette démarche citoyenne: contrairement aux affirmations répétées des élus qui disent souhaiter une « vaste consultation » alors même que les informations liées au suivi du projet sont communiquées, au mieux, après les décisions prises.

Nous vous transmettons les documents envoyés aux services de l'Etat, aux élus nationaux et locaux ; ceux-ci résument nos arguments quant à l'inadéquation d'un tel projet sur notre région peu ventée et à forte dispersion de l'habitat : le rendement attendu, limité à moins de 10% des puissances installées pour les machines envisagées, ne justifie pas la confiscation de la qualité de vie et des paysages pleine nature, biens communs et principales sources d'attractivité du territoire. Dans le Haut Ségala, les projets éoliens ne sont pas d'intérêt collectif et pour la rente de quelques-uns, ils mettent en danger le maintien des populations et tout un pan de l'économie locale existante (commerces, artisanat, services publics).

Nous vous informons également que lors du débat sur la transition énergétique, organisé par le Conseil Général du Lot à Cahors le 6 juin 2013, l'implantation de l'éolien

industriel dans le département du Lot constituait un large dissensus en faveur d'autres projets plus adaptés au territoire.

Au cours du conseil communautaire de la CDC du Haut Ségala du 9 août 2013, auquel nous avons assisté comme la loi nous y autorise, nous avons eu connaissance qu'une subvention de 7000 euros avait été accordée par votre Fondation pour contribuer à financer un cabinet de consultant en communication auprès de la CDC concernant un projet de parc(s) éolien(s) sur le territoire. La totalité du budget alloué à cette opération communication s'élève à 15 900 euros TTC pour rémunérer un « expert en communication » (cabinet Confluence). Plusieurs subventions publiques (territoriales) sont mobilisées et 4900 euros restent à la charge de la CDC. Les contribuables, y compris les opposants à ce projet, financent donc une partie de cette « prestation » au service d'un projet sans intérêt collectif. Permettez-nous d'être choqués par votre participation à un tel financement : la réputation de vos contributions à destination de projets d'intérêts publics et humanitaires cadre très mal avec ce type de financement engagé sur notre CDC. Vos donateurs sont-ils consultés sur cette utilisation de leurs dons ?

Une CDC qui à la fois dit peiner financièrement à promouvoir des projets cohérents de développement (en particulier liés au tourisme et au soutien des activités artisanales et commerciales), qui au niveau de l'assiette fiscale a peu de recettes, se permet de voter un financement pour rémunérer une personne payée pour parler à la place des élus. Il nous semble que ces derniers qui ont engagé le territoire, au moins depuis janvier 2010, dans l'élaboration d'un dossier de ZDE devraient être en mesure de justifier et d'argumenter leur choix. Auraient-ils engagé leur territoire sans arguments objectifs ? La concertation consiste-t-elle à esquiver les arguments étayés par notre association en recourant à un professionnel de la rhétorique ? L'exactitude de notre argumentation ne pouvant être niée, faut-il un professionnel de la « communication » pour les contourner ?

Nous espérons que votre réponse dépassera les discours généralistes à propos de l'éolien qui, non contextualisés s'apparentent à de simples sophismes ou lieux communs : se sortir du nucléaire n'est pas simple et les énergies renouvelables actuellement en recherche et développement permettront sans aucun doute d'aboutir à des solutions plus durables et cohérentes avec le souci de l'humain mais un projet extrêmement coûteux qui laisse prévoir un rendement médiocre en production électrique ne mérite pas d'être soutenu et ceci dans l'intérêt général.

Nous vous prions de croire à nos sentiments les plus respectueux.

Copie à Monsieur Jean-Pierre Cazenave-Lacrouts, Préfet du Lot, à Monsieur Miquel, Président du Conseil Général du Lot et à Monsieur Philippe Martin, Ministre de l'écologie.

